

AVANT PROGRAMME DE LA COUPE AUVERGNE RHONE ALPES
AIGUEBELETTE LE DIMANCHE 19 OCTOBRE 2025

Cette compétition est ouverte aux clubs de la ligue AURA et BFC.

Organisation	L'organisation est assurée par le comité de Savoie d'Aviron. Président du Comité départemental de la Savoie : Jérôme Debret représenté par Pierre Yves Pennamen Président/e de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes d'aviron : Nicolas GUYOT	
Lieu	Base départementale d'aviron du Lac d'Aiguebelette – 73470 NOVALAISE Arrivée par l'autoroute A 43, sortie Lac d'Aiguebelette LE LAC D'AIGUEBELETTE EST UN LAC « réserve naturelle régionale ». Nous demandons à tous les dirigeants et rameurs de respecter l'environnement, ainsi que la réglementation à la circulation des bateaux sur le lac (consulter les plans du bassin à la base d'aviron.)	
Règlement/Code	Les épreuves sont disputées sous le règlement de la FFA. Licence 2026.	
Arbitres	Seront désignés par Alex Mazoyer, Président de la Commission Régionale des Arbitres.	
Embarcations	Toutes les épreuves se dérouleront sur des embarcations de construction libre (sauf cas précisés).	
Parcours	Le parcours se déroulera en ligne de 6 partants. Départs non tenus. Classement au temps. ATTENTION : Chez les J13-14 en 1x, engagement limité à 4 équipages maximum par club et obligation de disposer du brevet d'aviron en eaux intérieures niveau 3.	
Entraînements	Aucun entraînement n'est autorisé et aucune sécurité ne sera assuré en dehors des horaires de compétitions et pendant la pause du midi. Ceci concerne les clubs ou rameurs inscrits à la compétition et ceux qui ne participent pas à la compétition. Il en va de la responsabilité de chaque entraîneur de faire appliquer cette consigne.	
Numéros	Les numéros ne sont pas fournis par l'organisateur. Le premier départ sera donné à 8h45. (Modification éventuelle en fonction du nombre d'engagés.)	
Engagements	Les engagements seront réalisés uniquement sur le site internet de la FFA. http://intranet.ffaviron.fr Les épreuves de moins de deux partants seront annulées.	
	<u>Ouverture des inscriptions :</u>	<i>Dimanche 28 Septembre 18h00</i>
	<u>Clôture des inscriptions :</u>	<i>Dimanche 12 Octobre 18h00</i>
	<u>Consultation :</u>	<i>Mercredi 15 Octobre (sur le site crewtimer.com)</i>
Course Para/Handi	Inscription par mail à : valentin.vial@ffaviron.fr Des courses seront ouvertes à la demande. En précisant le numéro de licence, le type d'embarcation et la classification. Clôture d'inscription fixé également au dimanche 12 octobre 2025 à 18h00.	
Licences	Chaque équipage devra être capable de présenter licence ou pièce d'identité (physique ou dématérialisée) au moment de l'embarquement ou au débarquement.	
Assurances	Les clubs participants devront être assurés.	
Droit d'engagement	5€ par siège pour toutes les courses J14, J16, J18, Séniors. À régler suite à la régata à réception de la facture par la ligue. - Engagement hors délais : 10€ par siège sous réserve de place(s) dans les manches existantes.	



AUVERGNE
RHÔNE ALPES

Pesée des barreaux	Pas de pesée de barreaux
Médical et secours	Seront assurés par le Médecin de la régata et de la FFSS (Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme) de Savoie pour les secours.
Réunion des délégués	La réunion des délégués aura lieu à 07h30 à la salle de réunion de la base d'aviron
Remplaçants	Le remplacement d'une partie des rameurs engagés doit être déclaré selon l'article 31 du code des régates sur l'imprimé officiel. (Complètement rempli y compris le n° de licence.) auprès du président de Jury
Forfaits	Les forfaits d'équipage doivent être fait sur l'imprimé officiel lors de la réunion des délégués
Récompense	3 premiers J13-14 et J15-16 Le premier J17-18, Senior.
Important	Si les conditions climatiques ne permettent pas le déroulement des championnats Auvergne Rhône Alpes J16 de la veille. Les courses J16 du dimanche seront supprimées et remplacées par le programme du samedi.

Information : En cas de conditions de courses défavorables l'organisation s'appuiera sur le document édité par la FFA :

https://ffaviron.fr/medias/downloads/ffaviron-gestion-problemes-conditions-courses-defavorables_1934706941.pdf

Le président de la ligue Auvergne Rhône
Alpes

Nicolas GUYOT

Président de la Commission
régionale des arbitres

Alex MAZOYER

Le Président du Comité départemental
d'aviron de Savoie

Jérôme Debret
PO Pierre Yves Pennamen

Coupe Auvergne Rhône-Alpes Automne
LICENCES 2026
DIMANCHE MATIN

N° Course	Catégorie	Bateaux	NB Engagés	Hor. Indicatif	Distance
1-2	FS / FJ	2-		08h45	
3-4	HS / HJ	1X			
5-6	FS / FJ	2X			2000
7-8	HS / HJ	4X			2000
9-10	HS / HJ	4-			2000
11-12	FS / FJ	8+		9h45	2000
13	HJ16	2X			1500
14	FJ 16	4+			1500
15	Mixte 50/50 J16	4X			1500
16	HJ16	8+			1500
17	FJ 16	4X		10h45	1500
18	HJ14	1X *			1000
19	FJ14	2X			1000
20	HJ14	4X+			1000
21	FJ14	8X+			1000
XX	Para Aviron			12h00	1000

DIMANCHE APRES MIDI

N° Course	Catégorie	Bateaux	NB Engagés	Hor. Indicatif	Distance
22-23	FS / FJ	1X		14h00	
24-25	HS / HJ	2-			
26-27	HS / HJ	2X			2000
28-29	FS / FJ	4X			2000
30-31	FS / FJ	4-		15h00	2000
32-33	HS / HJ	8+			2000
34	FJ 16	2X			1500
35	HJ16	4+			1500
36	FJ 16	8+		16h00	1500
37	HJ16	4X			1500
38	FJ14	1X *			1000
39	HJ14	2X			1000
40	FJ14	4X+		17h00	1000
41	HJ14	8X+			1000

1X * MAXIMUM 4 EQUIPAGES PAR CLUB / BREVET D'AVIRON EAUX INTÉRIEURES NIVEAU 3 OBLIGATOIRE

